

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



Préparateur en pharmacie

III Quelle formation aux CFA de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor ?

Nom de la formation	Origine scolaire	Site de formation	Niveau de diplôme
BP Préparateur en pharmacie 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de formation au CFA/an	<ul style="list-style-type: none">• Bac scientifique• BTA Laboratoire d'analyse• Bac STL• Bac ST2S• Autre Bac : nous consulter	Ploufragan	4



III Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

Être titulaire d'un niveau 4 au minimum

- Avoir moins de 30 ans, au-delà de 29 ans, nous consulter.

Trouver un maître d'apprentissage

Par des candidatures spontanées auprès des officines, hôpitaux ou cliniques, en effectuant des stages découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance (www.bretagne-alternance.com) et en y déposant son CV...

Candidater au CFA

- Télécharger la **fiche de candidature** sur le site www.cfa-cotesdarmor.fr ou la retirer au CFA.
- La compléter avec le futur employeur et la transmettre au CFA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans l'une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Demander un contrat d'apprentissage

C'est à l'employeur de faire la demande du contrat à partir du mois de mai auprès du service Apprentissage de la CCI dont il dépend.



Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et renvoyé au CFA, l'inscription est définitive et officielle.

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



III Début du contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer dès le 1^{er} juillet.

III Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non de formation pratique en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties.

III Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

III Quelle rémunération* pour un contrat d'apprentissage ?

Niveau de formation	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Bac et 1 ^{re} année d'UFR de pharmacie	56 % du coef 150	67 % du coef 160	75 % du coef 160
			78 % du coef 160 si plus de 21 ans en 3 ^e année

III Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site www.alternance.emploi.gouv.fr

III Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la **Région Bretagne** et par l'**État**.

- **Aide Argoat 2019** (hébergement, restauration et transport) : **jusqu'à décembre 2019** en fonction de l'âge, du diplôme préparé et de la date de début de contrat.
- **Aide au permis de conduire (permis B) de 500€** : avoir 18 ans minimum et en faire la demande auprès du CFA.
- **Aide au Premier équipement professionnel** : 75 € (pour les contrats signés avant le 1^{er} janvier 2020).

Besoin d'informations complémentaires ?

CFA Campus de Ploufragan
02 96 76 27 27 - cfa.ploufragan@cma22.fr



www.cfa-cotesdarmor.fr

